



© shutterstock

PRESENCE DANS LES MEDIAS



© shutterstock

DATE	INTERVENANT	SUPPORT	THEME
16 juin	C. BOURREAU	Sud Radio	Retraite à 64 ans

CFR RETRAITE

Réforme des retraites: importantes décisions en vue

Ainsi donc, après 18 mois de concertations avec les partenaires sociaux (CFR présente à sa manière), le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites Jean-Paul Delevoye remettra le 11 juillet ses propositions de réforme au Premier ministre Edouard Philippe. Le projet de loi correspondant pourrait n'être présenté en Conseil des ministres qu'en décembre et voté qu'après les élections municipales de mars 2020. Ce retard, très relatif par rapport aux prévisions initiales, sera sans conséquence sur la qualité d'une réforme devant gouverner les retraites pendant environ un demi-siècle à partir de 2025. Sa qualité en est une chose, mais son indispensable efficacité à très court terme en est une autre. En effet l'actualisation récente des prévisions économiques du COR* indique maintenant qu'un besoin de financement estimé à 10 milliards d'euros resterait à ce niveau au mieux jusqu'en 2042, voire jusqu'au milieu des années 2050.

La composante de fond de cette situation, maintes fois rappelée dans nos écrits, reste la forte et constante croissance de l'écart entre la population des retraités et celle des actifs. Elle reflète la différence entre l'allongement de la vie et la quasi-stagnation du nombre des actifs. On est passé de 6 actifs par retraité en 1945 à 1,7 actuellement et de l'ordre de 1,3 en 2060.

L'autre raison de cette situation, conjoncturelle, est liée aux 5 millions d'euros de baisse d'impôts promise pour 2020, aux 10 millions pour financer la dépendance (loi en préparation pour la fin de l'année). De tels besoins à court terme font étudier par le gouvernement le triplement de la cadence de passage des 167 trimestres d'aujourd'hui aux 172 trimestres que la loi Touraine 2014 permettrait d'atteindre en 2035 au

AU FIL DES JOURS (04 JUILLET 2019)

rythme de un trimestre tous les trois ans. A la cadence de un trimestre par an, les 172 trimestres seraient atteints dès 2025. Bien entendu le concept de « trimestres » sera remplacé à cette date par les « points », mais cinq trimestres supplémentaires (1,25 année) correspondraient à un passage théorique de l'âge de départ de 62 ans à 63,25 ans. Par ailleurs, comme l'âge moyen effectif de départ est déjà actuellement de 62,7 ans celui-ci deviendrait alors d'environ 64 ans ($62,7 + 1,25 = 63,95$). Le système actuel pourrait alors passer le relais au nouveau système en définissant un « âge d'équilibre » - sans doute 64 ans comme le disent E. Macron et E. Philippe - auquel la masse des pensions versées serait équilibrée par la masse des cotisations. L'âge légal pourrait demeurer 62 ans, mais une décote viendrait pénaliser les départs avant 64 ans. Le concept symétrique de surcote récompensant les départs postérieurs à cette nouvelle borne - concept très prisé par le Haut-Commissaire - ne semble actuellement pas jugé nécessaire par le tandem exécutif.

En résumé, le gouvernement paraît maintenant clairement décidé à inciter les Français à prolonger leur activité jusqu'à 64 ans. Ce seuil aurait ensuite vocation à être progressivement décalé pour tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie.

Un tel changement important rapprochant le régime des retraites françaises de celui de nos voisins européens n'ira sans doute pas sans discussions difficiles avec certaines parties du monde syndical. A ce sujet, l'économiste Michel DIDIER, président de l'institut COE-REXECODE (Centre de Recherches pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises) conseille de poser à nos compatriotes la question suivante : *préférez-vous que l'âge de la retraite soit inchangé et que les ressources disponibles soient partagées entre de plus en plus de personnes ou souhaitez-vous que le pouvoir d'achat de votre retraite soit garanti et que l'âge de départ soit progressivement ajusté pour y parvenir ?*

Nous y reviendrons dès que nécessaire.

COR = Conseil d'Orientation des Retraites

© Shutterstock



Pierre Lange

EUROPE

AG de AGE : du 12 au 14 juin

La Coordination Age France s'était réunie le 3 juin pour la préparer

Cette AG était divisée en deux parties : le 12 a été consacré aux questions dites institutionnelles avec différents points de l'ordre du jour présentés pour information ou soumis aux votes.

Le 14 était une demi-journée plus de contenu qui a permis de recueillir des témoignages et avis des membres sur trois thèmes : que met-on pratiquement sous le terme d'« âgisme » et comment mener des campagnes sur ce thème ? Comment mieux travailler ensemble pour de futures campagnes ? Comment rendre l'EU de demain réellement plus « inclusive » considérant que le « Groupe de travail de haut niveau sur la non-discrimination » de la présente CE avait décidé en mars dernier d'inclure les questions liées à l'âge dans son agenda.

La journée intermédiaire du 13 était celle de la traditionnelle conférence annuelle : placée comme l'an dernier sous l'accroche des travaux conduits par le « OEWG-A » de l'ONU (cf. AFJ Mai 2019) : deux thèmes sont traités chaque année à l'ONU ; cette 10^{ème} session (15-18 avril 2019) était consacrée au rôle de la protection sociale dans les questions du vieillissement et à la formation tout au long de la vie (pour le maintien dans l'emploi et après la vie professionnelle).

AU FIL DES JOURS (04 JUILLET 2019)

Neuf membres de la Coordination étaient présents et trois représentés sur un total de treize. Sur l'effectif des membres, soit 106, 68 étaient enregistrés, parmi lesquels 63 ayant la capacité de voter sur un total de 92 (« full members »).

Lors de la réunion préparatoire, les membres de la Coordination avaient échangé sur la position à adopter sur les textes ou documents soumis à vote. Un incident a influencé la position des membres : la formulation négative adoptée dans un communiqué de AGE le jour de l'ouverture de la réunion du OEWG-A* à New York vis-à-vis de la prise de position du gouvernement français (en l'occurrence, le représentant du secteur international et européen de la DGCS) qui a rappelé l'hostilité du gouvernement, en l'état des discussions engagées depuis 2011, à une Convention internationale sur les droits humains des personnes âgées. Ledit représentant a exprimé la préférence française pour l'application des textes internationaux existants tout en considérant qu'il fallait continuer, y compris dans les débats ONU, à identifier les cas de non-application des droits et à travailler aux manières de réduire les écarts entre principes affichés et réalités de terrain. Le Secrétariat de AGE a exprimé des excuses pour la rédaction maladroite du communiqué. Néanmoins, la Coordination a considéré que c'était la position même des membres français depuis 2012 à ce sujet qui était contestée et a décidé de s'abstenir sur les documents présentés aux votes.

Sur l'ensemble de l'assemblée, les votes d'abstention ou de rejet ont été minoritaires : les points de l'ordre du jour ont été ainsi largement approuvés, à l'exception de la « contribution exceptionnelle de stabilité » qui a été rejetée à deux voix près. Le Conseil de AGE des 11-12 avril avait accepté que cette proposition, faite par le trésorier, fût présentée au vote (cf. AFJ Mai). À noter que les cotisations pour 2020 restent inchangées : minimum 405 € et maximum 3 218 €, les cotisations intermédiaires restant calculées sur la base de 0,28 % des budgets des membres.

Quatre candidatures de nouveaux membres ont été acceptées par l'assemblée : trois au titre de « full members » : Finlande, Pays-Bas, Suisse et une comme observateur : Turquie.

Parmi les travaux présentés par la version 2 de l'« Age tentative ambitieuse de données du Semestre Européen de Madrid sur le Vieillissement ONU du développement durable (acronyme anglais - voir AFJ invités à contribuer au travail de surtout en pointant les nuances données collectées.



© shutterstock

l'équipe de AGE, à signaler Barometer», qui est une présentation en parallèle les (PNR), du Plan international (MIPAA) et des Objectifs ODDs 2030 ou SDGs 2030 Janvier) : les membres sont compilation du Secrétariat, ou critiques à apporter aux

Le travail est conduit sur quatre ans : chaque année, six thèmes sont couverts, ce qui fera 24 thèmes au final. Des données de 11 pays ont été réunies pour le moment, dont la France.

Pour conclure sur le travail « politique » de AGE avec les futures instances européennes, la mise en application du « Socle européen des droits sociaux » énoncés à Göteborg le 17 novembre 2017 sera un axe important de AGE et plus largement des réseaux européens du secteur social.

Coordination AGE France

La composition de la représentation française a été modifiée en fonction des échéances des mandats respectifs et actée lors de l'AG :

- Bernard BAZOT (ARAF), reste titulaire
- Claude CONNAN (Génération Mouvement), nouvel élu comme titulaire

AU FIL DES JOURS (04 JUILLET 2019)

- Jean-Pierre BULTEZ (petits frères des Pauvres), reste suppléant
 - Jean-Michel HÔTE (FNAR) : de titulaire devient suppléant et reste trésorier de AGE
- Nicole LEGRAIN qui n'est plus représentante continuera comme personne-ressource sur des dossiers particuliers : emploi des seniors et, dans la TF, « vieillir dans la dignité » : soins de longue durée, soins palliatifs, notamment.

OEWG-A = Open-Ended Working Group on Ageing

Jean-Michel Hôte

NOS FEDERATIONS

FNAR

Santé : Des facturations abusives dans une clinique privée sur deux !

Forfaits pour démarches administratives, forfaits ambulatoires, facturation abusive de chambres particulières, appels téléphoniques surtaxés etc. : 50% des cliniques privées facturent abusivement et illégalement des forfaits, non remboursables par l'assurance maladie ni les complémentaires santé. Telle est la conclusion de l'enquête que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a conduite de juillet 2017 à Septembre 2018 auprès de 200 établissements de santé privés à but lucratif (les cliniques privées), notamment les cliniques VITALIA (devenues ELSAN). Les adhérents souvent s'en étonnent et nous interrogent sur ces factures. De nombreuses associations de consommateurs ont déjà protesté, en vain.

La DGCCRF rappelle le droit : seules les « *exigences particulières* » demandées expressément par écrit par les patients peuvent être facturées en sus des « *prestations de soins* ». Elles doivent en outre être exceptionnelles, alors que dans certains établissements, le « forfait administratif » est systématiquement proposé et facturé, souvent noyé dans une série de prestations légales et illégales, créant beaucoup d'opacité. Il en est de même des forfaits « pour archivage » que facturent les radiologues.

Tous les représentants des usagers sont confrontés aux dysfonctionnements des facturations dans les établissements, aux difficultés pour les patients d'obtenir les documents nécessaires à leur prise en charge. A minima, cette alerte de la DGCCRF peut faire l'objet d'un débat en Commission des Usagers.

France Assos Santé dont la FNAR est membre a rappelé sa mobilisation depuis plusieurs années et demande « des mesures urgentes ». [Cf. communiqué de presse](#)

Christine MEYER
mission.sante.fnar@orange.fr



© shutterstock

AU FIL DES JOURS (04 JUILLET 2019)

UFR

« Les retraités ne sont pas des nantis »

Le président de l'Union française des retraités Alsace est cernéen et son vice-président bruebachoïis. Tous deux militent activement pour améliorer le pouvoir d'achat des pensionnés.

Jean-Pierre Schoen, de Cernay, est le président de l'UFR (Union française des retraités) Alsace et Jean-Pierre Ben Daoud, un Bruebachoïis, en est le vice-président. Ils sont plus que jamais vent debout pour la défense des retraités et de leur pouvoir d'achat, dont certains subissent la dévalorisation de leur pension de plein fouet.

Quel est l'objectif général de l'UFR Alsace ?

Jean-Pierre Schoen : C'est la défense des personnes âgées, des retraites par un système de répartition, le maintien de leur pouvoir d'achat, mis à mal depuis des années, le combat pour la préservation des pensions de réversion, la prise en charge de la grande dépendance, avec un maintien à domicile le plus longtemps possible, et la réforme du système de santé dans lequel le vieillissement doit être mieux pris en compte.

Jean-Pierre Ben Daoud : Nous avons, en France, 42 systèmes de retraite. Nous sommes pour les fondre en un seul régime, par répartition. La réforme en cours prévoit un calcul sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les vingt-cinq meilleures années. Beaucoup de gens n'ont pas compris cela...

Quels autres objectifs peut-on encore citer ?

J.P. S. : Une de nos grandes revendications est aussi d'être plus activement associés par les instances qui traitent de nos problèmes.

J.-P. B. D. : Aujourd'hui, seuls les syn-

dicats d'actifs sont les interlocuteurs officiels du gouvernement, alors que nous représentons un quart de la population française – nous sommes entre 16 et 17 millions, tous régimes confondus. En France, une personne sur quatre, actuellement, est en retraite.

Quelles sont vos demandes principales, au sujet des retraites ?

J.-P. B. D. : Nous demandons l'égalité de l'indexation des pensions sur l'inflation, qu'elles soient adossées sur l'enrichissement de la France, pour qu'elles suivent les salaires. Les petites retraites vont l'être, l'an prochain.

Vous évoquez souvent des inégalités...

J.-P. B. D. : Les retraités sont quadruplement pénalisés. Les pensions au-dessus de 2 000 € sont assujetties à 1,7 % de CSG mais sans compensation, comme pour les salariés. Sur les retraites complémentaires est maintenue la cotisation d'assurance maladie de 1 %, suite à la hausse de la CSG, même si elle est supprimée pour les pensions du régime général. La cotisation de complémentaire santé des retraités n'est pas déductible de leur revenu imposable comme pour les actifs. Elle croît en fonction de l'âge, 65, 70, 75 ans... Et, pour ceux qui payent des impôts, ils sont également imposés sur les versements annuels à leur complémentaire santé. L'abattement de 10 % sur revenus est limité à 3 812 € pour les retraités,



Jean-Pierre Ben Daoud (à gauche) et Jean-Pierre Schoen sont respectivement vice-président et président de la représentation régionale de l'Union française des retraités. Photo L'Alsace/Antoinette Ober

12 502 € pour les actifs. Ce sont des injustices monumentales ! Nous sommes d'accord pour participer à l'effort de solidarité national, mais au même titre que les actifs.

J.P. S. : Il n'est pas normal de payer des impôts sur le revenu sur la cotisation pour les complémentaires santé. Chez les salariés, la cotisation est déduite et la moitié payée par l'employeur. Il y a de la discrimination !

Vous semblez penser que ces inégalités sont liées à l'image du retraité...

J.-P. B. D. : Nous défendons aussi l'image du retraité, que d'aucuns dévalorisent en les traitant de nantis, alors que la majorité se situe en dessous du seuil de pauvreté. Nous vou-

lons aussi promouvoir le rôle actif des retraités : ils sont des acteurs de la vie économique, avec la silver économie, et de la vie associative : 38 % d'entre eux sont des bénévoles, 48 % des présidents d'association sont des retraités. Ils aident leurs enfants et petits-enfants, leurs parents, ce sont des aidants familiaux et financiers.

J.P. S. : Il ne faut plus opposer actifs et retraités. Il faut de l'interaction si on veut vivre dans une société harmonieuse.

Propos recueillis par Antoinette OBER

CONTACTER Jean-Pierre Schoen,
☎ 06.81.87.63.32, courriel :
jp.schoen@orange.fr ; par courrier :
UFR Alsace, 5 rue des Géranioms,
68700 Cernay.

TTE-L01 17

L'Alsace du jeudi 30 mai 2019

AU FIL DES JOURS (04 JUILLET 2019)

A... COMME ASSOCIATIONS

Le 4 juin : AG de l'Amicale des Retraités de Philips



Réunion traditionnelle au centre aéré du Mont Valérien à Suresnes, il y avait 60 participants ce qui est une participation en légère hausse. Après les présentations statutaires sur les comptes et les différentes interventions des responsables des sections loisirs, sorties, voyages, randonnées et philatélie, la parole a été donnée aux deux représentants de la FNAR : Pierre CONTI et Alain PELC. Le Secrétaire Général a profité de cette AG pour retracer brièvement les principales actions FNAR réalisées en 2018 et les projets lancés pour 2019. Puis au nom de la Mission Santé, le responsable du réseau des RU a expliqué le rôle des Représentants des Usagers, leur

engagement au service de tous les patients et l'intérêt apporté par cette mission. Le sujet du coût des Mutuelles Santé est vite apparu intéressant pour l'assistance. Pour finir, les cinq bénévoles de Philips œuvrant dans les structures de la FNAR se sont regroupés « sur scène » pour montrer l'implication très forte de l'Amicale Philips dans le fonctionnement de la Fédération Nationale des Associations de Retraités.

Souvenons-nous !

Notre amie Eliane HELLEC nous a quittés à l'âge de 94 ans. En tant que Présidente de la Fédération des associations de retraités du Doubs pendant plusieurs années, elle a su dans ce département continuer le travail de ses prédécesseurs et renforcer la cohésion des associations dans l'esprit de la FNAR. Par ce modeste message nous voulons rappeler le souvenir d'une véritable

amie.

Sylvain Denis

AU FIL DES JOURS (04 JUILLET 2019)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



© shutterstock

*A tous, la FNAR et l'UFR-rg
vous souhaitent un très bel été !*

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 5 septembre**



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

A l'approche de la période estivale nous devons nous attendre à devoir maintenir une veille particulièrement soutenue avec le dépôt, dans la première quinzaine de juillet prochain, du rapport de propositions du Haut-Commissaire à la Réforme des retraites entre les mains du Premier ministre qui en a fait état dans son discours de politique générale prononcé devant les députés le 12 juin. La CFR procédera à l'analyse critique du contenu de ce rapport notamment sur les points évoqués en Commission « Retraite » (voir encart ci-dessous) ; elle sera, également et entr'autres, attentive aux dernières projections du COR rendues publiques le 13 juin dans son rapport annuel quant à l'équilibre du système actuel des retraites qui ne serait pas atteint avant 2042 !

Le Président, P. Erbs Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 20 mai 2019

Assemblée Générale et Conseil d'Administration du 17 avril : Un point a été fait sur leur déroulement ; notamment, les nominations au Bureau ont été rappelées (cf. CFR Echos n°060 du 15 mai).

Courrier du Cabinet de la Présidence de la République : Le contenu de la réponse faite à la lettre de la CFR du 24 janvier dernier (cf. CFR Echos n°057 du 15 février) n'étant pas considéré comme satisfaisant (voir annexe 1), une réponse sera préparée avec diffusion aux députés, sénateurs, presse et site internet CFR.

Point sur le dossier « Réversion » : Après analyse des hypothèses du COR par le groupe de travail ad hoc, le Bureau confirme sa position rappelée dans une lettre adressée au HCRR, J.P. Delevoye diffusée dans la presse et aux Commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat (voir annexe 2).

Cumul Emploi-retraite : Le document établi par le groupe de travail est à compléter des réglementations existantes et de la distinction à faire entre dispositifs de fin de carrière et situations possibles après liquidation de la retraite ; les propositions en découlant seront approuvées au Bureau du 17 juin prochain.

Commission « Autonomie » : Le rapport « Grand Âge » a été analysé en commission du 13 mai ; des interrogations demeurent sur les points majeurs que sont le financement, la nouvelle prestation autonomie, l'iniquité territoriale des ARS, le reste à charge et la représentation des usagers.

Assemblée générale de AGE Platform Europe : Le Bureau souhaite une harmonisation des positions suite à un communiqué mettant en cause les positions de la France et des Associations françaises membres.

Prochaine réunion de Bureau : Elle se tient le 17 juin ; seront notamment traités : la tenue de l'AG de AGE Platform, le projet de réforme des retraites et les documents adressés au HCRR sur la réversion et le cumul emploi-retraite, le dossier « Appel d'offre Mutuelles ». Le prochain numéro de CFR Échos vous rendra compte de ces travaux.

Commission « Retraite » du 3 juin 2019

Dossier « Retraite universelle » : Le rapport de propositions du HCRR sera remis au Premier ministre avant le 14 juillet avant qu'un projet de loi soit ensuite soumis au Conseil d'Etat en septembre et présenté en Conseil des ministres en novembre.

Le projet de loi comporte 73 articles et s'articule autour de 5 grands titres et 15 chapitres ; quelques points semblent être acquis comme la surcote à partir de l'âge légal qui reste fixé à 62 ans et la réversion qui devrait évoluer pour garantir le maintien du niveau de vie du survivant à travers les revenus du couple ? D'autres points restent encore à trancher comme la solidarité avec l'attribution de points financés par la solidarité nationale (amélioration des droits des femmes eu égard à la différence de salaire avec les hommes et aux conséquences de leur maternité), les droits familiaux dès le premier enfant, les régimes spéciaux avec leurs critères de pénibilité, les réserves et la gouvernance.

Des contacts ont été pris avec une organisation syndicale proche des points de vue de la CFR sur la suppression du 1% maladie et la défiscalisation de la cotisation complémentaire maladie.

Commission « Santé » du 20 mai 2019

Appel d'offres sur la complémentaire santé les travaux se poursuivent avec le référencement de quelques opérateurs dont les propositions seront étudiées du 19 au 31 août prochain.

Le dossier « Ma Santé 2022 » a fait l'objet d'un point d'étape suite aux débats parlementaires en cours au Sénat après adoption en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 26 mars dernier.

Points d'actualité : Une étude récente de la DREES montre qu'en 2017, 13,2 % des dépenses de santé sont financés par les organismes complémentaires qui, dès 2020, auront l'obligation de présenter leurs garanties selon un affichage normé.

L'ordonnance médicale numérique est annoncée dans le projet de loi santé pour 2020.

Les honoraires de dispensation des médicaments en officine sont pris en charge à 70 % par l'assurance maladie obligatoire et à 30 % l'AC.